

# REUNION ORIENTATION POST PREMIERE

- 1) INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE QUANT AU CHOIX DES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE A GARDER.
  - 1) 2) QUEL EST LE RÔLE DU CONSEIL DE CLASSE ?
  - 3) QUEL ENSEIGNEMENT OPTIONNEL PRENDRE ?
- 2) 4) FORMALISER SES CHOIX D'ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE ET D'OPTIONS.

# 1) Informations à retenir quant aux choix des enseignements de spécialité à garder.

- \* Effectuer un rétro-planning, le choix des enseignements de spécialité doit être basé sur les attendus des formations post bac envisagées.
- \* Dans l'idéal, il faut:
  - avoir une idée du type de formation (BUT/BTS/Classes préparatoires....)
  - rechercher sur Parcoursup les informations (attendus, ...) sur les formations post bac. [Parcoursup](#)

# Situation de Pierre, élève ne sachant pas quel enseignement de spécialité arrêter...

- **Premier cas :** Pierre a un niveau satisfaisant dans les trois enseignements de spécialité et il ne sait pas du tout ce qu'il veut faire dans l'enseignement supérieur...
  - Travailler sur ses appétences personnelles : qu'est-ce que je préfère ? Quel est l'enseignement de spécialité qui me rendrait « malheureux » si je l'arrêtais ?
  - Essayer de discerner les secteurs professionnels qui renvoient à ce qui est important pour Pierre. Ex : ce qui lui importe, c'est « d'aider les autres ». Donc peut-être que le « social » n'est pas à écarter. Du coup, ne pas laisser un enseignement de spécialité qui est de près ou de loin lié à cela (HLP pour la « psychologie »). <http://www.horizons21.fr/>
- **Deuxième cas :** Pierre a un niveau satisfaisant dans **deux** enseignements de spécialité mais en revanche peine ou est en grande difficulté dans le troisième. Et il ne sait pas ce qu'il veut faire... Il a peur de laisser l'enseignement de spécialité difficile pour lui car il pense qu'il pourrait peut-être en avoir besoin pour la suite. **Il peut alors demander le redoublement. Ou alors il mise sur ses deux points forts** que sont les deux enseignements de spécialité dans lesquels il est à l'aise. **Il abandonne sans état d'âme l'enseignement de spécialité dans lequel il est fragile. Ou alors il mise sur ses deux points forts** que sont les deux enseignements de spécialité dans lesquels il est à l'aise.
- \* **Troisième cas :** Pierre est fragile dans deux enseignements de spécialité sur trois, voire dans les trois... Cela signifie qu'il n'est pas prêt pour la Terminale au vu de ce que proposait la réforme du Lycée.  
Soit il propose tout de même au conseil de classe du deuxième trimestre d'abandonner un enseignement de spécialité pour espérer passer en Terminale (le troisième trimestre sera déterminant) soit il prend conscience qu'il doit songer à un redoublement ou à une réorientation. Le rendez-vous avec le professeur principal est nécessaire, voire avec monsieur Maillard ou monsieur Tranin pour préparer l'année 2021/2022.
- \* **N.B :** très exceptionnellement, un élève peut demander à faire en Terminale un enseignement de spécialité qu'il n'a pas suivi en Première. Cela suppose qu'il rattrape pendant l'été l'essentiel du programme **et** d'avoir l'accord de la Direction et du rectorat.

## 2) Le rôle du Conseil de classe ?

Rappel: « L'élève de Première communique avant le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en Terminale. Celui-ci fera donc l'objet d'une épreuve commune de contrôle continu au 3<sup>e</sup> trimestre. »

« **Le contrôle continu combine deux modalités d'évaluation** :  
les notes des livrets scolaires à hauteur de 10% de la note finale  
et les épreuves communes de contrôle continu à hauteur de 30 % . »

« Les notes des livrets scolaires portent sur l'ensemble des matières étudiées en 1<sup>re</sup> et en Tle, **y compris les enseignements optionnels.** »

## **Le conseil de classe du second trimestre émet un avis sur le passage en Terminale**

- 1) Si le Conseil estime que l'élève a **un niveau général suffisant (les spécialités ont un poids prépondérant)** pour la Terminale alors le Conseil se prononce sur le choix des enseignements de spécialité que l'élève veut garder. Si :
  - le niveau est jugé satisfaisant pour les deux alors le Conseil émettra un avis favorable.
  - le niveau est insuffisant pour l'un des deux alors que celui qui est censé être abandonné est d'un meilleur niveau alors un rendez-vous doit être pris soit avec le professeur principal soit avec M. Maillard OU M. Tranin.
  - si le niveau est insuffisant pour les deux enseignements de spécialité alors même procédure.
  
- 2) Si le Conseil estime que l'élève a **un niveau général insuffisant** alors il lui sera indiqué la possibilité d'un redoublement ou d'une réorientation. L'élève passera néanmoins l'enseignement de spécialité qu'il aura décidé d'abandonner.

3) Les enseignements optionnels : ils peuvent s'ajouter aux enseignements optionnels de Première (3 au plus, dont nécessairement une langue ancienne)

- ❖ Mathématiques « expertes » et « complémentaires »
- ❖ « Droits et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC) »
- ❖ LCA (Grec et Latin)

# LES MATHÉMATIQUES

« **Après la spécialité de première, une palette de choix possibles en terminale**

**La nouvelle organisation de la classe de terminale permet de personnaliser plus encore qu'aujourd'hui son parcours mathématique.**

Compte tenu de la présence importante dans les cursus post-bac des mathématiques, deux enseignements optionnels viennent compléter l'offre faite aux élèves pour la classe de terminale.

À la fin de la première, les élèves disposent de plus de choix pour élaborer un parcours mathématiques adapté à leur projet de poursuite d'études.

En plus de l'enseignement scientifique initié en première et qui se poursuit en terminale (2 heures), les élèves qui souhaitent approfondir leurs connaissances en mathématique pourront choisir un enseignement mathématique à hauteur de 3, 6 ou 9 heures :

3 heures avec l'option "mathématiques complémentaires"

6 heures avec l'enseignement de spécialité

9 heures avec l'enseignement de spécialité couplé à l'option "mathématiques expertes"

**L'enseignement "mathématiques complémentaires" est destiné à s'adapter aux divers profils des élèves.**

**L'enseignement optionnel "mathématiques complémentaires"** est destiné prioritairement aux élèves qui, ayant suivi la spécialité mathématiques en première et ne souhaitant pas poursuivre cet enseignement en terminale, ont cependant besoin de compléter leurs connaissances mathématiques par un enseignement adapté à leur poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur. C'est le cas en particulier pour les élèves qui se destineraient aux études médicales ou en sciences sociales ou économiques.

L'accès à l'enseignement "mathématiques complémentaires" sera possible pour des élèves n'ayant pas suivi l'enseignement de spécialité en première. Cependant, les deux programmes étant en partie liés, une remise à niveau des élèves concernés sera **obligatoire**.

**L'enseignement optionnel "mathématiques expertes"** : cet enseignement est destiné aux élèves qui ont un goût affirmé pour les mathématiques, et qui visent des formations où les mathématiques occupent une place prépondérante. Par rapport à l'enseignement de spécialité, il permet d'aborder de façon approfondie de nouveaux champs d'étude.



# Programme DGEMC

Qu'est-ce que le droit ?

## Partie 1 - Comment le droit est-il organisé ?

1.1 - Sources du droit

1.2 - L'organisation judiciaire en France

1.3 - Les relations internationales et le droit

## Partie 2 - Des questions juridiques contemporaines

2.1 - Les sujets de droits

2.2 - Liberté, égalité, fraternité

2.3 - Personne et famille

2.4 - L'entreprise et le droit

2.5 - Création et technologies numériques

**DGEMC** : « L'objectif de cet enseignement est moins d'offrir une anticipation d'une première année de droit à l'université – quoiqu'il puisse susciter chez certains élèves le goût d'une telle orientation à l'avenir – que de donner aux élèves l'occasion de réfléchir à l'existence et à l'utilité des normes juridiques, à leur portée sociale, à leur vertu pacificatrice, aux conditions de leur adoption et à celles de leur application. Le choix a été fait de partir de questions concrètes qui mettent en scène des situations réelles afin d'identifier comment le droit y est présent et avec quels instruments, quels résultats et quelles limites il y répond. La diversité des métiers du droit et leur évolution ainsi que les principales caractéristiques des formations spécialisées conduisant à ces métiers seront abordées au travers de l'étude des questions, à travers des exemples concrets ainsi que les principales caractéristiques des formations spécialisées conduisant à ces métiers. »

## LCA : Latin et Grec

Une mesure de « soutien » aux LCA : les points de cette moyenne au-dessus de 10 sont multipliés par 3 et ajoutés au total des points obtenus par l'élève à l'examen.

# Formaliser ses choix d'enseignements de spécialité et d'options.

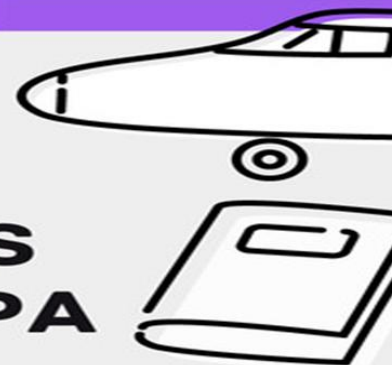
Pour le 08 mars : remplir la fiche de renseignement distribuée aux élèves prochainement.

Entre le 08 mars et le 02 avril, sur Cyclades, le lycée renseignera le choix de l'enseignement de spécialité qui sera abandonné en terminale. Le candidat validera son choix lui-même. Nous attendons des consignes plus précises du rectorat.

**ATTENTION UNE FOIS LE CHOIX EFFECTUE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE DEMANDER DE CHANGEMENT SAUF SI CE DERNIER EST ENGENDRE PAR LA DECISION DU CONSEIL DE CLASSE**

**Nous restons à votre disposition.**

## BACCALAURÉAT GÉNÉRAL 2021 DE NOUVEAUX PARCOURS VERS LES CLASSES PRÉPA



Les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) forment les étudiants aux concours d'entrée dans les grandes écoles en deux ans.

**Ce sont des formations sélectives** : les lycéens sont retenus par les établissements dans le cadre de la procédure Parcoursup, sur des critères qui tiennent compte de leurs résultats et de la cohérence de leur parcours scolaire avec la formation visée.

**Les conseils ci-dessous ne constituent pas des prescriptions et les établissements sont libres de leur recrutement.**

Les CPGE accessibles après un baccalauréat général sont réparties en 5 familles principales :

### CPGE économiques et commerciales

- Intérêts de l'élève**  
Sciences humaines et sociales, mathématiques et humanités
- Souhaits de poursuite d'études**  
Écoles de commerce et de management, instituts d'études politiques, ESM Saint-Cyr, etc.
- Enseignements incontournables**  
En première et terminale, un enseignement de mathématiques (spécialité ou option) et au moins un enseignement de spécialité parmi :
  - histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques
  - humanités, littérature et philosophie
  - langues, littératures et cultures étrangères
  - littérature et langues et cultures de l'Antiquité
  - sciences économiques et sociales

## CPGE littéraires

### (ENS lettres, Chartes et Saint-Cyr lettres)



#### Intérêts de l'élève

Littérature, philosophie, arts, langues et sciences humaines et sociales



#### Souhaits de poursuite d'études

Écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, écoles de commerce et de management, ESM Saint-Cyr, etc.



#### Enseignements incontournables

En première et terminale, au moins un enseignement de spécialité parmi :

- histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques
- humanités, littérature et philosophie
- langues, littératures et cultures étrangères
- littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- arts

## CPGE littéraires lettres et sciences sociales



#### Intérêts de l'élève

Littérature, philosophie, langues, sciences humaines et sociales et mathématiques



#### Souhaits de poursuite d'études

Écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, écoles de commerce et de management, etc.



#### Enseignements incontournables

En première et terminale, un enseignement de mathématiques (spécialité ou option) et au moins un enseignement de spécialité parmi :

- histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques
- humanités, littérature et philosophie
- langues, littératures et cultures étrangères
- littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- sciences économiques et sociales

## CPGE scientifiques (MPSI-PCSI-PTSI-MPI)

- **MPSI** : mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur
- **PCSI** : physique, chimie et sciences de l'ingénieur
- **PTSI** : physique, technologie et sciences de l'ingénieur
- **MPI** : mathématiques, physique et informatique (nouveau 2021)

- Intérêts de l'élève**  
Sciences, technologie, informatique, ingénierie et mathématiques
- Souhaits de poursuite d'études**  
Écoles d'ingénieurs ou écoles normales supérieures
- Enseignements incontournables**  
En première, les enseignements de spécialité mathématiques et physique chimie  
En terminale, l'enseignement de spécialité mathématiques et au moins un enseignement de spécialité parmi :
  - physique chimie
  - sciences de l'ingénieur
  - numérique et sciences informatiques

## CPGE scientifiques (BCPST)

- **BCPST** : biologie, chimie, physique et sciences de la Terre

- Intérêts de l'élève**  
Biologie, géologie et démarches associées
- Souhaits de poursuite d'études**  
Écoles vétérinaires, écoles d'agronomie et de géologie, écoles d'ingénieurs, écoles normales supérieures, etc.
- Enseignements incontournables**
  - mathématiques
  - physique chimie
  - sciences de la vie et de la Terre ou biologie écologie